

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2023/09/67

**Date de convocation** L'an deux mil vingt trois  
**6 septembre 2023** le **LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023** à 18 Heures 00  
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

**Date d'affichage**  
**19 septembre 2023**

**Nombre de conseillers** **Étaient présents :**  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -  
Présents : 16 Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -  
Votants : 19 Monsieur Stéphane FOURNIER – Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -  
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -  
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Astrid SAVARY – Monsieur Jean-Claude NOEL

**Excusés :**

Madame Ghislaine VALENTE qui donne procuration à Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER  
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS  
Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Madame Corinne DOLLE  
Monsieur Hubert CHIVET  
Madame Sandrine SERGEANT  
Monsieur Olivier QUIGNON

AU

**Secrétaire de séance :**  
Monsieur Fouad AJARRAY

**Objet : Demande de subvention Fonds Verts**

Monsieur le Maire expose :

Annoncé par la Première ministre, Élisabeth Borne, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Inscrit dans la loi de finances 2023 et coordonné par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, ce fonds doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.

Face aux crises climatiques, énergétique et de la biodiversité, la protection des espaces et des espèces comme la maîtrise des ressources et des sols représentent un enjeu majeur. Des objectifs clairs ont été fixés à l'échelle nationale : la neutralité carbone et le zéro artificialisation net d'ici 2050, la création de zones à faibles émissions, la protection forte de 10 % des espaces naturels, la renaturation

des villes, la rénovation énergétique, la réduction de nos consommations d'énergie, la prévention des risques naturels...

Ces objectifs nationaux se déclinent tous localement. Le fonds vert constitue un signal fort d'accompagnement des acteurs territoriaux, indispensable pour accélérer et intensifier la transition écologique déjà à l'œuvre dans les territoires. Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie.

Il est rappelé que l'axe 1 concerne la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Nicolas lez Arras s'est engagée dans la rénovation thermique et d'économie d'énergie de l'école Desavary. Les enjeux de ce projet :

- Un gain énergétique de plus de 52%
- Des émissions de gaz à effet de serre réduites de plus de 65%
- Un confort de travail pour les enfants et les enseignants

Le montant total du projet représente 617 074€. Divers financements seront sollicités auprès de l'Etat, de la Région et de la Communauté Urbaine d'Arras. (Voir plan de financement en pièce jointe)

Aussi, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour le projet de rénovation thermique et d'économie d'énergie de l'école Desavary au titre du Fonds vert pour un montant de 185 122€ soit 30% du projet et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de la présente délibération

Les crédits étant prévus au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 26 septembre 2023

Le Maire,  
Alain CAYET.

